

Epinau-sous-Sénart : l'élection départementale, qui s'était jouée à 7 voix près, est annulée

Le scrutin de juin dernier a été annulé pour des différences de signatures entre les deux tours. Arrivés en tête, les conseillers départementaux Damien Allouch (PS) et Annick Dischbein (PS) vont faire appel de cette décision.



(Archives) Epinau-sous-Sénart, juin 2020. Damien Allouch (PS), le candidat arrivé vainqueur pour 7 voix avec sa binôme Annick Dischbein (PS) dans le canton d'Epinau-sous-Sénart, va faire appel après l'annulation du scrutin par la justice administrative.

Par Sébastien Morelli

Le 16 février 2022 à 12h19

Après avoir annulé l'élection départementale dans le canton de Corbeil-Essonnes la semaine dernière, le tribunal administratif de Versailles (Yvelines) a annulé celle du canton d'Épinay-sous-Sénart* ce mardi. Ces deux cantons avaient été remportés en 2021 par la gauche. Comme à Corbeil, où l'élection s'était jouée à quatre voix près, le résultat du scrutin avait été très serré dans le canton d'Épinay, le binôme Damien Allouch (PS)-Annick Dischbein (PS) s'imposant avec seulement sept voix d'avance.

Et comme à Corbeil, le TA s'est fondé sur des différences de signatures entre le premier et le deuxième tour pour annuler l'élection. « C'est agaçant, mais c'est la jurisprudence », regrette Damien Allouch (PS). Le duo vainqueur annonce qu'il va faire appel de cette décision.

« On pinaillait sur des boucles de lettres ! »

« Le contentieux portait sur 20 signatures. Douze ont été validées. Il en reste huit qui posent problème. Sur ces signatures, on est en train de pinailler sur des boucles de lettres qui ne sont pas fermées ! Personne ne signe exactement de la même façon tout le temps, il y a des différences », s'agace le maire d'Épinay-sous-Sénart. « Mais au moins, tous les autres moyens d'annuler l'élection, qui pouvaient laisser supposer que nous aurions triché, ont été rejetés », se satisfait-il.

« On se félicite du résultat, la justice nous a donné raison, se félicite Riad Hatik (SE), à l'origine du recours avec sa binôme, Caroline Brilloux (SE). Nous n'attendons qu'une chose, que des élections soient de nouveau organisées et que l'on redonne la parole aux électeurs. » Il faudra pour cela attendre le résultat de l'appel devant le Conseil d'État.

**Le canton comprend : Épinay-sous-Sénart, Boussy-Saint-Antoine, Brunoy, Morsang-sur-Seine, Quincy-sous-Sénart, Saint-Pierre-du-Perray, Saintry-sur-Seine, Tigery, Varennes-Jarcy et une partie de Brunoy.*